

- Inscrivez l'année d'imposition visée dans les cases ci-dessus.
- Si l'espace est insuffisant, joignez une feuille distincte.

Remarque : N'utilisez pas cette annexe pour déduire une perte déductible au titre d'un placement d'entreprise subie lors d'une disposition d'actions ou de créances d'une société exploitant une petite entreprise. Lisez la ligne 25 du guide.		(1) Année de l'acquisition	(2) Produit de disposition	(3) Prix de base rajusté	(4) Dépenses effectuées relatives aux dispositions	(5) Gain (perte) (colonne 2 moins colonnes 3 et 4)	
<b>Actions admissibles de petite entreprise</b>							
Nbre d'actions	Nom de la société et catégorie d'actions						
<b>Total</b>		<b>1011 •</b>			Gain (perte)	<b>1012 •</b>	
						1	
<b>Biens agricoles admissibles</b>							
Adresse ou désignation officielle							
<b>Total</b>		<b>1021 •</b>			Gain (perte)	<b>1022 •</b> +	
						2	
<b>Unités de fonds commun de placement et autres actions</b>							
Nbre d'actions	Nom de la société ou du fonds et catégorie d'actions						
<b>Total</b>		<b>1031 •</b>			Gain (perte)	<b>1032 •</b> +	
						3	
<b>Obligations, débetures, billets à ordre et autres biens</b>							
Valeur nominale	Date d'échéance	Nom de l'émetteur					
<b>Total</b>		<b>1041 •</b>			Gain (perte)	<b>1042 •</b> +	
						4	
<b>Biens immeubles et biens amortissables (n'incluez pas les pertes sur des biens amortissables)</b>							
Adresse ou désignation officielle							
<b>Total</b>		<b>1051 •</b>			Gain (perte)	<b>1052 •</b> +	
						5	
<b>Biens à usage personnel (donnez une description complète)</b>							
		<b>1061 •</b>			(Si négatif, inscrivez « 0 »)	<b>1062 •</b> +	
						6	
<b>Biens meubles déterminés (BMD) (donnez une description complète)</b>							
		<b>1071 •</b>			Gain (perte)	<b>1072 •</b>	
						7	
Remarque : Vous pouvez déduire des pertes de BMD seulement sur des gains de BMD.		Inscrivez les pertes sur les BMD de la ligne 7 du formulaire T1055 et les pertes sur les BMD inutilisées d'autres années (donnez des précisions).				<b>1080 •</b> -	
					<b>Gain net</b> (ligne 7 moins ligne 8)	<b>1081 •</b> +	
						9	
<b>Feuillets de renseignements – Gains (pertes) en capital (joignez les feuillets T3, T5, T4PS et T5013)</b>							
Pertes en capital découlant d'une réduction des pertes au titre de placements d'entreprise					<b>1100 •</b> +		10
Réduction des gains en capital provenant de la disposition d'entités intermédiaires					<b>1130 •</b> -		11
<b>Total des montants de la colonne 5 avant les provisions</b> (additionnez les lignes 1 à 6, 9 et 10, puis soustrayez les lignes 11 et 12)					<b>1142 •</b> -		12
					=		13
Gains (pertes) en capital provenant des provisions (ligne 5 de la colonne 3 de l'annexe 2) (Si ce montant est une perte en capital, <b>ne l'indiquez pas</b> entre parenthèses.)					<b>1170 •</b> +		14
<b>Total partiel</b> (ligne 13 plus ligne 14)					=		15
Gains en capital rajustés résultant du don de certaines immobilisations (ligne 6 de l'annexe 1A)					+		16
<b>Gains en capital résultant d'un don d'autres immobilisations</b> (Lisez la ligne 16 du guide)					<b>1191 •</b>		17
Total des pertes transférées selon 164(6) ( <b>n'indiquez pas</b> ce montant entre parenthèses)					<b>1646 •</b> +		18
<b>Total partiel</b> (additionnez les lignes 15, 16, et 18)					=		19
					<b>x 1/2</b>		
<b>Total des gains en capital imposables (ou pertes en capital nettes)</b> (ligne 19 multipliée par 1/2)					<b>1220 •</b> =		21

Si le montant de la ligne 21 est positif, inscrivez-le à la ligne 01 de la déclaration. S'il est négatif, lisez la ligne 01 du guide.